



# AVIS D'INFORMATION SERVICE DÉCHETS

## MISE EN PLACE DES SACS TRANSPARENTS

### OBLIGATOIRES POUR LA COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le service déchets de la Communauté de communes Granville Terre et Mer. La présentation de vos ordures ménagères va changer. Désormais, elles devront être présentées à la collecte dans des sacs transparents. Le jour de collecte ne change pas, les sacs sont toujours à présenter la veille au soir dans votre bac.

#### A partir de quand ?

Du 11 janvier 2018.



#### Où trouver les sacs transparents ?

Ils seront disponibles en mairie gratuitement.

#### Pourquoi des sacs transparents ?

La collecte des ordures ménagères à l'aide de sacs poubelles transparents a pour objectif d'imposer aux usagers de pratiquer le tri sélectif de leurs déchets. Pour information, les ordures ménagères non triées partent en Installation de stockage des déchets ultimes où elles sont enfouies tandis que les déchets triés déposés dans les conteneurs de tri sont eux recyclés.

#### Comment je trie mes déchets ?

Pour vous aider à faire le tri, un guide est joint à cet avis d'information. Vos déchets triés doivent être déposés dans les différents conteneurs pour les emballages et le verre situés sur le territoire. Il y en a forcément un à proximité de chez vous !



#### Mes poubelles peuvent-elles être refusées ?

Oui, la transparence des sacs permet de contrôler les déchets présentés et ainsi de refuser les sacs non-conformes.

**Le service déchets vous remercie d'avance pour votre précieuse collaboration et reste à votre disposition pour toutes questions éventuelles au 02 33 91 92 60.**